

Forum D.

Octobre 3/2006

Le magazine d'information de la douane suisse

www.ezv.admin.ch

En point de mire
Douane et place économique

Dossiers

Vers un passage aux droits ad valorem?

Commerce extérieur: plus d'importations en franchise

Cgfr au Tessin: réduction du personnel = augmentation de la criminalité?

Afflux persistant de cocaïne

Actualités

L'invité de Forum D.: Franz Schneller, Swissmedic

«e-quota»: plus d'efficacité, moins de travail pour les juristes

Vignette autoroutière: informer et améliorer le système

Panorama

Hanspeter Hefti, nouveau directeur suppléant



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Zollverwaltung EZV
Administration fédérale des douanes AFD
Amministrazione federale delle dogane AFD

Annexe: Personalia

Citations

«Si les consommateurs trouvent des produits plus avantageux à l'étranger, ils n'ont qu'à les acheter. Naturellement, il faut ensuite déclarer ces produits à la douane.» *Jean-Pierre Roth, président de la Banque nationale, Blick 6/06*

«Les Suisses achètent pour 2,1 milliards de francs à l'étranger. C'est un fait dont nous ne pouvons pas simplement nous accommoder.» *Herbert Bolliger, chef de la Migros, Blick, 6/06*

«Pourquoi la Suisse doit-elle produire du sucre?» *Luiz Furlan, ministre brésilien du commerce, Süddeutsche Zeitung, 7/06*

«Un préjugé largement répandu veut que la concurrence et l'ouverture des frontières détruisent nos emplois. C'est le contraire qui est vrai: la croissance de l'économie s'accélère et de nouveaux emplois sont créés.» *Jean-Pierre Roth, président de la Banque nationale, Blick 6/06*

«Pascal Couchepin et moi-même sommes des partisans convaincus de l'ouverture des marchés, car la Suisse, qui ne dispose pas de matières premières en propre, est un pays de perfectionnement voué à exporter.» *Hans-Rudolf Merz, conseiller fédéral, Thurgauer Zeitung, 6/06*

«L'uniforme actuel est assez affreux et ne plaît pas du tout à nos hommes.» *Jürg Noth, chef du Cgfr, Le Matin 6/06*

«Nos clients nocturnes sont des durs à cuire. Ils savent évoluer en milieu hostile et n'hésitent pas à dormir dehors.» *Olivier Jolissaint, garde-frontière, Tribune de Genève, 4/06*

«Les caméras de surveillance installées à la frontière ne sont pas un remède miracle mais simplement un moyen auxiliaire. Nous ne jouons pas à Big Brother, nous ne voulons pas surveiller les frontaliers. L'objectif est de combattre la criminalité transfrontalière.» *Patrick Gantenbein, garde-frontière, Basler Zeitung/L'Alsace, 6/06*

«Je vais rester dans l'arène et y présenter mon programme pendant un certain temps encore.» *Hans-Rudolf Merz, conseiller fédéral, Tages-Anzeiger, 6/06*

«Le dédouanement se base sur l'idée que les importateurs sont des partenaires, et non des fraudeurs en puissance.» *Marc Moret, inspecteur à Chavornay, 24 Heures, 6/06*

«Je suis convaincu que le consommateur est prêt à payer de 15 à 20 % en plus pour un produit suisse.» *Jean-René Germanier, conseiller national, Migros Magazine, 8/06*

«Je veux que la douane donne l'image d'une administration moderne et souple.» *Fredy Bucher, directeur d'arrondissement à Schaffhouse, dans la présente édition.*

«Nous voulons que les gens ne voient pas simplement en nous des gabelous qui dédouanent du savon et du lait.» *Rolf Knörr, garde-frontière, Schaffhauser Nachrichten, 8/06*

«La Confédération ne doit pas concentrer ses efforts d'économie sur la douane.» *Peter Maag, directeur de la chambre thurgovienne du commerce et de l'industrie, Thurgauer Zeitung, 8/06*



Jean-Pierre Roth



Jürg Noth



Olivier Jolissaint



Marc Moret



Rolf Knörr

Contenu

EN POINT DE MIRE

Douane et place économique 4

DOSSIERS

Tarif des douanes: conséquences d'un passage aux droits ad valorem 6

Commerce extérieur: plus d'importations en franchise 8

Innova: les nouveaux (anciens) commandants Cgfr 10

Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales:
plus simple pour tout le monde 11

International: Organisation mondiale des douanes –
Rendre les douanes compatibles 12

Cgfr: innova au Tessin – Réduction du personnel =
augmentation de la criminalité? 13

Stupéfiants: afflux persistant de cocaïne 14

En bref 15

ACTUALITÉS

Les membres de la direction ont la parole: Roman Bisaz, vice-directeur –
Comment la douane peut promouvoir l'économie suisse 18

Trafic par eau: cap sur la Direction d'arrondissement de
Schaffhouse et son nouveau centre de compétences 19

Affaires pénales: le service des enquêtes communique 20

Scanner mobile: la qualité passe avant la quantité 21

L'invité de Forum D.: Franz Schneller, directeur de Swissmedic,
Institut suisse des produits thérapeutiques – Une contribution
importante à la protection de la santé 22

Contingents tarifaires: e-quota – Plus d'efficacité, moins de
travail pour les juristes 23

Vignette autoroutière: informer et améliorer le système 24

En bref 25

PANORAMA

Hanspeter Hefti: le nouveau directeur suppléant de l'AFD 27

La colonne des collaborateurs, Michel Bachar, Cgfr:
«Les gardes-frontière sont-ils racistes?» 29

En tournée... avec le photographe lucernois Fabian Biasio 30

Revue de presse 31

Coup d'œil / Sondage 32

Impressum

Forum D. – Edité par: Administration fédérale des douanes AFD; mode de parution: trois à quatre fois par an en allemand, français et italien; édition: 8500 exemplaires; rédaction: Walter Pavel (wp), Roger Hermann (rh), Florence Maeder (fm); secrétariat/Personalia: Lukas Gerber, Ana Schollenberger; adresse de la rédaction: Administration fédérale des douanes AFD, Direction générale des douanes, Information et documentation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne, téléphone: 031 322 67 43, fax 031 322 42 94, forum@ezv.admin.ch, www.ezv.admin.ch; mise en page: Oliver Slappnig, Herrenschwanden; impression: gdz – AG für grafische Erzeugnisse. Copyright: reproduction seulement avec indication des sources.

Page de titre: Cgfr Tessin / Photo: R. Regli



6



11



21



30

Promotion économique

De l'influence de la douane sur l'attractivité de la place économique

Lorsque l'on aborde la question de l'attractivité d'une place économique, on pense en général aux taux d'imposition, aux coûts de production, aux qualifications de la main-d'œuvre ou encore à la situation géographique. La douane n'est que rarement citée. Or, elle influence de façon importante

les processus économiques et par là même la capacité concurrentielle. C'est pourquoi les offices cantonaux chargés de la promotion économique travaillent en étroite collaboration avec la douane suisse pour obtenir l'implantation de nouvelles entreprises. C'est ce que démontre l'exemple du canton de Thurgovie.

wp. Au début de cette année, l'entreprise suédoise International Trading House (ITH) a fait part de son intention de construire dans la localité fribourgeoise de Semsales un centre logistique qui devrait être achevé en automne. D'ici environ trois ans, cette société active dans la branche textile et dans celle des cosmétiques compte créer 35 emplois. Le chiffre d'affaires annuel visé est de l'ordre de 100 millions de francs. Pourquoi avoir choisi la Suisse? Interrogé à ce sujet par «La Liberté» (cf. édition du 10 février 2006), un responsable d'ITH a évoqué le professionnalisme de la Poste et de la douane, ainsi que les conditions générales favorables. Cet exemple montre que la douane peut également influencer la décision des entreprises à la recherche d'une nouvelle implantation.

En quoi la douane peut-elle concrètement contribuer à l'attractivité de la place économique suisse? Pour Rudolf Dietrich, directeur général des douanes, le dédouanement et les procédures douanières jouent un rôle de premier plan: «Le dédouanement doit être rapide et fiable. Nous devons par ailleurs veiller à ce que nos procédures douanières soient compatibles avec celles de l'étranger. Cela signifie qu'il faut éviter les déclarations multiples et les ruptures de média. Il est également important que nos partenaires puissent déclarer



24 heures sur 24. L'interdiction de rouler la nuit constitue bien entendu une entrave au transport, mais nous n'avons aucune influence à ce sujet.» M. Dietrich pense en outre que les conseils donnés aux partenaires de la douane et les sondages tels que ceux qui ont été récemment réalisés jouent également un rôle important dans l'attractivité de la place économique.

Des procédures douanières simples facilitent le démarrage

Forum D. a voulu savoir comment le rôle de la douane était perçu dans les milieux chargés de la promotion économique et a cherché des réponses dans un canton frontalier, la Thurgovie. «Le choix d'une implantation est toujours la somme de facteurs concrets et de facteurs émotionnels.

Des recherches nous ont montré que la situation géographique – proximité d'un aéroport et de la frontière, facilité d'accès –, la présence de main-d'œuvre qualifiée, des impôts avantageux et des coûts de production modérés ont une influence prépondérante dans la décision. La douane n'est pas prioritaire dans cette phase. Ce n'est que plus tard, lors de la phase de mise en œuvre, qu'elle prend toute son importance», nous déclare Conny Burgermeister, responsable des questions douanières auprès de la promotion économique du canton de Thurgovie. De l'avis de notre interlocutrice, des procédures douanières simples facilitent un démarrage rapide de l'activité commerciale. Elles marquent d'ailleurs fortement l'image que les entrepreneurs se font des autorités suisses.



Conny Burgermeister

Des solutions simples et pragmatiques

«En tant que promoteurs de l'économie, nous avons une expérience très positive de la collaboration avec la douane. Nous avons des contacts étroits avec la Direction d'arrondissement de Schaffhouse. On nous conseille avec compétence, et les projets et les questions de nos clients – en majeure partie des entrepreneurs allemands – sont examinés de façon individuelle. A cet égard, nous apprécions tout particulièrement le fait que ce sont toujours des solutions et procédures simples et pragmatiques qui nous sont présentées», relève M^{me} Burgermeister. Notre interlocutrice relève avec regret que les entrepreneurs ont encore beaucoup trop souvent le préjugé que la Suisse verrouille son marché; ils pensent que le trafic des marchandises avec un pays qui n'est pas membre de l'UE ne peut être que difficile. Mais M^{me} Burgermeister signale aussi des cas d'entrepreneurs se renseignant pour savoir s'il y a des avantages à organiser le commerce des marchandises à partir d'un pays extérieur à l'UE.

Une majorité de réactions positives

L'assistance que les promoteurs économiques du canton de Thurgovie accordent aux entrepreneurs dans leurs projets d'implantation commence au stade des premières réflexions et



Rudolf Dietrich

analyses, se poursuit lors de l'établissement et du démarrage de l'activité économique et se prolonge pendant les premières années d'exploitation. Dans ce contexte, les employés de la promotion économique recueillent régulièrement des réactions au sujet du déroulement des opérations douanières. Conny Burgermeister nous déclare que les expériences sont en majeure partie positives, même si certaines critiques sont parfois exprimées. «Les contacts que nous sommes amenés à établir entre des entreprises procédant à des analyses préalables approfondies et les spécialistes de la douane se déroulent sans encombre.»

D'après Patrick Sägger, instructeur à la douane, qui a déjà collaboré avec divers organes cantonaux de promotion économique, les entretiens menés avec les entrepreneurs portent principalement sur des questions tarifaires et d'origine, sur les opérations prévues dans les domaines de l'importation et de l'exportation, sur la déclaration des marchandises et sur les aspects concrets du dédouanement. On profite de ces entretiens pour élucider tout ce qui a trait au transfert de véhicules, de biens privés et de matériel d'entreprise. En dernier lieu, il faut répondre à des questions portant sur les heures de dédouanement dans le trafic commercial et sur de possibles simplifications de procédure.



Patrick Sägger

Informations de première main

D'après M. Sägger, les entreprises ont de gros besoins en matière d'information et sont toujours heureuses d'obtenir les renseignements de première main, directement à la douane. «Avec les procédures douanières modernes actuellement appliquées, nous facilitons beaucoup les choses pour l'économie. Grâce aux simplifications, il n'y a guère de temps d'attente à la frontière. Pour cela, il faut naturellement que les entreprises appliquent les nouvelles procédures et le fassent correctement.» M. Sägger déplore que la douane soit fréquemment rendue – à tort – responsable des temps d'attente à la frontière.

Un cliché dépassé

Par des procédures douanières modernes, des solutions pragmatiques et d'autres prestations de service, la douane entend contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à augmenter l'attractivité de la place économique suisse pour les entreprises. Le cliché d'une douane tout juste bonne à mettre des bâtons dans les roues est dépassé. Conny Burgermeister, de la promotion économique du canton de Thurgovie, le confirme volontiers: «Je ne connais aucun cas dans lequel l'implantation d'une entreprise aurait échoué à cause de la douane.» ■

Tarif des douanes

Conséquences d'un passage aux droits ad valorem

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a décidé de consolider les droits de douane sur les produits industriels selon une base ad valorem (droits fixés en fonction de la valeur). La mesure devrait entrer en force à la conclusion du cycle de Doha.

La Suisse, un des rares pays à pratiquer les droits spécifiques (basés sur le poids), devrait alors transformer ceux-ci en droits ad valorem. Par **Jean-Claude Wagnon**, chef statistique du commerce extérieure et questions économiques, DGD.

Le Conseil général de l'OMC a décidé le 1^{er} août 2004 que «tous les droits non ad valorem seront convertis ... et consolidés en termes ad valorem». Pour la Suisse, cela signifie que les droits spécifiques devraient être remplacés par des droits définis en fonction de la valeur des marchandises, tout au moins dans le domaine industriel. Un groupe d'étude a été mis sur pied à l'automne 2005, avec pour mission d'examiner les mesures à prendre lors du passage aux droits ad valorem au 1^{er} janvier 2008, date qui semblait alors réaliste. Le groupe, composé d'experts de la Direction générale, de l'Office fédéral de l'agriculture et du Secrétariat d'Etat à l'économie, a remis son rapport en juin de cette année. Fin juillet 2006, les membres de l'OMC ont décidé de suspendre les négociations pour

l'ensemble du cycle. Le projet de remplacement des droits spécifiques par des droits ad valorem est donc gelé. Une reprise des négociations à l'OMC devrait intervenir dans les prochaines années.

Options retenues pour l'étude

L'administration dispose d'une certaine marge de manœuvre pour la réalisation du but fixé par l'OMC. Sur six options mises en évidence, trois ont été retenues dans l'analyse détaillée:

1. Conversion de l'ensemble des droits spécifiques en droits ad valorem

Cette option dépasse le strict mandat de l'OMC, aucune décision pour les produits agricoles n'ayant été prise. Elle présente l'avantage de régler

complètement le cas de l'exception helvétique.

2. Conversion en droits ad valorem, sauf pour les produits agricoles sensibles

La conversion des droits spécifiques en droits ad valorem pose problème dans le domaine agricole: la protection assurée par le droit de douane spécifique, exprimée en francs par kilo, ne peut être transposée sans autre en pourcentage de la valeur. En permettant de maintenir les droits spécifiques pour les produits agricoles sensibles, l'option 2 règle cette question.

3. Maintien des droits spécifiques, mais plafonnés au niveau du droit ad valorem

Cette option prévoit la consolidation des droits de douane ad valorem auprès de l'OMC, mais le maintien des droits spécifiques dans le tarif des douanes et dans les autres accords. Un mécanisme est prévu pour assurer que les droits perçus ne dépassent pas le droit ad valorem consolidé.

Droit international

En raison du passage aux droits ad valorem, les options 1 et 2 impliqueraient la renégociation d'environ 20 accords de libre-échange. En maintenant les droits spécifiques dans le tarif d'usage, l'option 3 permettrait d'éviter ces renégociations.





Jean-Claude Wagnon

Droit national

Le droit de douane ad valorem est compatible avec la nouvelle loi sur les douanes, qui ne devra pas être modifiée. Les aspects fondamentaux de la perception des droits ad valorem devront être intégrés dans la loi sur le tarif des douanes, comme l'indication de la valeur comme base de perception et la compétence de légiférer. Une ordonnance sur la valeur en douane fixera les modalités d'application. Dans le cas d'un élargissement des droits de douane ad valorem aux produits agricoles (option 1), de nombreuses lois et ordonnances relevant de la compétence de l'Office fédéral de l'agriculture devraient être révisées.

Procédure douanière

La procédure douanière ne devra pas être modifiée suite à l'introduction du droit ad valorem. Lors de la déclaration, l'assujetti sera tenu d'indiquer la valeur en douane. Dans la phase de taxation, celle-ci sera contrôlée en

même temps que les autres indications. Des informations supplémentaires pourront être exigées pour permettre la définition exacte de la valeur en douane. Si des informations manquent, un dédouanement provisoire sera possible.

Influence sur l'exploitation

Le passage au droit ad valorem n'amènera pas un surcroît de travail dans les bureaux de douane. Par contre, la gestion des prescriptions, la coordination nationale et internationale, la formation et le soutien des bureaux et des partenaires nécessiteront un renforcement des services centraux.

Sur le plan informatique, de nombreuses applications devront être légèrement adaptées (GSD, t@res, e-dec importation, banque de donnée du détail de la statistique). L'option 3, prévoyant des droits spécifiques avec un plafonnement ad valorem, requiert des modifications substantielles. En effet, pour chaque

dédouanement, il faudrait calculer le droit spécifique et le droit ad valorem de façon à permettre la perception du plus faible des deux.

Formation du personnel de la douane

Le calcul de la valeur est déjà une tâche courante pour le personnel de la douane. Aussi, lors de l'introduction du droit ad valorem, la formation se limitera à présenter les différences entre la valeur en douane et la valeur TVA. Cependant, une formation approfondie pour les contrôleurs d'entreprises et les inspecteurs SE sera prévue.

Conséquences pour les partenaires

Pour nos partenaires, le principal changement résidera dans l'indication obligatoire de la valeur en douane lors de l'importation. En cas d'élucidation, l'entreprise devra fournir des indications supplémentaires sur la transaction, par exemple sur le lien entre l'acheteur et le vendeur. Les entreprises disposant d'un système informatique (e-dec importation) seront appelées à adapter celui-ci de façon à permettre la saisie de la valeur en douane. De par sa logique, l'option 3 devrait impliquer des adaptations plus importantes.

Conclusions

Le passage aux droits ad valorem engendrera un surcroît de travail pour un résultat relativement modeste. Toutefois, il est impératif que la Suisse se conforme aux exigences de l'OMC. Pour ce faire, elle a le choix entre différentes options. Il conviendra d'adopter la solution qui permet d'atteindre les buts assignés aux droits de douane au moindre coût pour la Confédération et les milieux économiques. ■

Plus d'importations en franchise

Chaque année, les droits de douane rapportent quelque 1,2 milliard de francs à la caisse fédérale. Ce que ce chiffre ne dit toutefois pas, c'est que seuls 20% des marchandises importées sont soumises à des droits de douane. Par ailleurs, deux tiers

des droits sont perçus sur les importations de produits agricoles. Sous l'effet des accords conclus avec l'UE, la situation est cependant en train de changer. Par **Sébastien Dupré** et **Matthias Pfammatter**, DGD, section Statistique.

Légère tendance à la baisse des recettes douanières

Entre 2000 et 2005, les recettes douanières ont, selon la statistique du commerce extérieur, oscillé entre 1,1 et 1,2 milliard de francs par année. Cela correspond à 2,3% des recettes totales que la Confédération a engrangées l'année dernière. En 2005, les recettes douanières se sont élevées à 1 153 millions de francs, ce qui équivaut à un recul de 4,5% par rapport à l'année précédente. C'est la deuxième année consécutive qu'on enregistre une diminution des recettes douanières.

Les droits de douane perçus l'année dernière n'ont représenté que 0,73% de la valeur des importations. Cela signifie que la Suisse a prélevé en moyenne 73 centimes de droits de douane pour 100 francs de marchandises. Ce rapport, appelé incidence, diminue également fortement: en 2004, la Suisse a perçu en moyenne 11 centimes de plus (84 centimes) pour 100 francs de marchandises importées, et, en 2003, même 17 centimes de plus (90 centimes).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la diminution des droits de douane en chiffres tant absolus que relatifs. Mentionnons d'abord les nombreux accords de libre-échange (conclus sous les auspices de l'AELE) ainsi que les accords multilatéraux (GATT / OMC). A cela s'ajoute l'entrée en vigueur de réglementations spécifiques faisant partie des accords bilatéraux I et II entre la Suisse et l'Union européenne. Enfin, un facteur explicatif réside dans

Tableau 1: recettes douanières et valeur des importations de 2000 à 2005

Année	Recettes douan. +/- % (en mio. de francs)	Valeur des import. +/- % (en mio. de francs)	Incidence (%)
2000	1'174,6	139'402	0,84
2001	1'139,8	141'889	1,8
2002	1'166,0	135'894	-4,2
2003	1'210,7	134'987	-0,7
2004	1'206,7	143'996	6,7
2005	1'152,9	157'544	9,4

Tableau 2: recettes douanières provenant des produits agricoles et des biens industriels (2005)

Produits	Recettes douan. (en mio. de francs)	Part (%)	Importations (en mio. de francs)	Part (%)	Incidence (%)
agricoles	783,2	67,9	9'359,4	5,9	8,37
industriels	369,2	32,1	148'185,1	94,1	0,25

cette spécificité nationale qui veut que, en Suisse, les droits de douane soient fixés en fonction non pas de la valeur de la marchandise, mais de son poids: dans un système fondé sur ce principe, une inflation provoque une «dilution» des recettes douanières, alors que, dans un système dans lequel les droits de douane sont fonction de la valeur de la marchandise, le renchérissement s'accompagne d'une augmentation des recettes.

Les produits agricoles, source majeure de recettes douanières

L'essentiel des recettes douanières provient des produits agricoles. Ainsi, ces produits rapportent plus de 2 francs sur 3, alors qu'ils représentent moins de 6% de la valeur de la totalité des

importations. En 2005, les produits agricoles ont généré plus de 783 millions de francs de recettes pour une valeur d'importation de 9,4 milliards de francs. Les biens industriels, bien que seize fois plus importants en valeur, ont rapporté deux fois moins: d'une valeur de plus de 148 milliards de francs, ils ont en effet donné lieu à la perception de moins de 370 millions de francs de droits de douane. Les produits agricoles et les biens industriels se distinguent également au niveau de leur incidence: celle des premiers (8,37%) est ainsi 33 fois plus élevée que celle des seconds (0,25%). Cela signifie que les droits de douane perçus pour une valeur d'importation de 100 francs s'élèvent en moyenne à 8,37 francs pour les produits agrico-

les, contre 25 centimes pour les biens industriels.

Exonération de quatre cinquièmes des importations

En Suisse, les importations de marchandises sont soumises à l'un des trois taux de droits de douane suivants: le taux normal, le taux réduit et le taux zéro (franchise). Le taux normal constitue la règle. Il correspond au taux légal applicable à une marchandise. Le taux réduit est un taux préférentiel, qui s'applique dans des conditions bien définies (usage auquel est destinée la marchandise, provenance). La franchise, quant à elle, est une exonération des droits de douane accordée lorsque certaines conditions sont remplies (type de marchandise, provenance). La grande majorité des marchandises sont importées en Suisse en franchise. En 2005, plus de 80% des importations, soit des marchandises d'une valeur de plus de 126 milliards de francs, ont été admises en franchise.

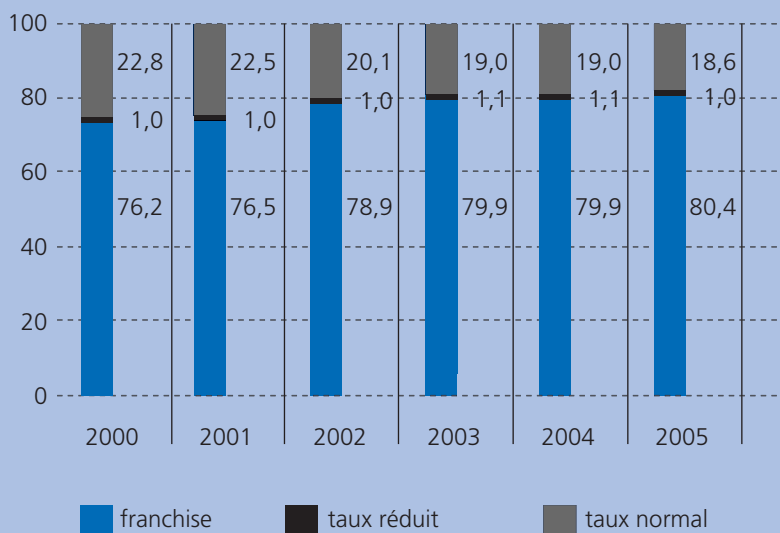
Depuis l'an 2000, les importations en franchise n'ont cessé de gagner du terrain. Ainsi, entre 2000 et 2005, la proportion de marchandises admises en franchise est passée de 76,2% à 80,4%. Pendant cette même période, la proportion d'importations soumises au taux réduit est restée stable, tandis que la proportion d'importations soumises au taux normal est tombée de 22,8% à 18,6%.

Explosion des importations en franchise de produits agricoles

Comme le montre le graphique 2, la multiplication des importations en franchise s'observe également dans le domaine des produits agricoles. En 2000, la majorité des produits agricoles (61,4%) étaient soumis au taux normal; 27,3% étaient importés en franchise et 11,3% étaient soumis au taux réduit. Depuis, la proportion d'importations en franchise et,

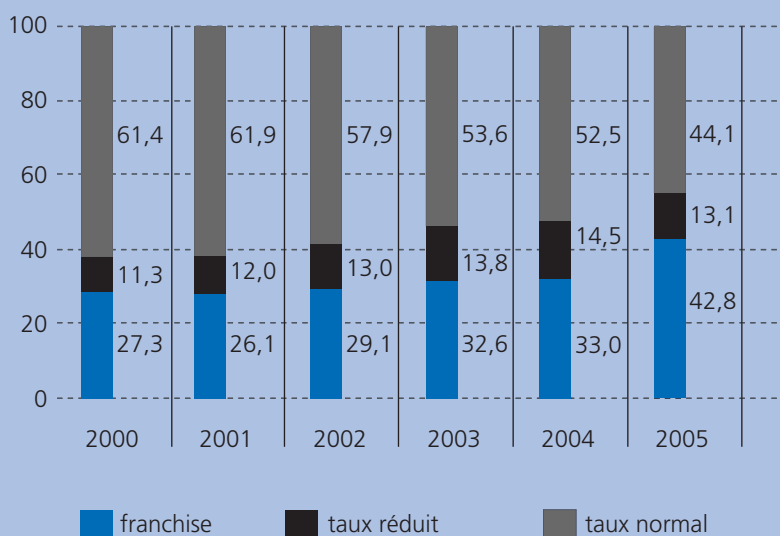
Graphique 1: répartition des importations selon le taux de droit entre 2000 et 2005

en % de la totalité des importations



Graphique 2: répartition des importations des produits agricoles selon le taux de droit entre 2000 et 2005

en % de la totalité des importations



dans une moindre mesure, celle des marchandises soumises au taux réduit n'ont cessé de croître. En 2005, les importations en franchise de produits agricoles ont littéralement explosé, leur proportion atteignant 42,8%. Ce boom s'explique principalement par l'entrée en vigueur de l'accord sur le commerce des produits agricoles conclu entre l'Union européenne et la Suisse. La part des importations au

taux normal, soit 44,1%, ne devance plus que de justesse la part des admissions en franchise. ■

Vous trouverez davantage de renseignements sur les recettes douanières (p. ex. sur les produits qui génèrent le plus de recettes) sur notre site internet à l'adresse suivante: <http://www.ezv.admin.ch/themen/00504/01530/index.html?lang=fr>

Innova

Les nouveaux (anciens) commandants Cgfr

Dans le cadre du projet de réorganisation innova, les quatre corps de gardes-frontière actuels vont être remplacés par huit régions: Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Valais / Vaud, Genève, Argovie / Zu-

rich et Neuchâtel / Jura. Forum D. vous présente les commandants de région. Parmi eux se trouvent les commandants des quatre corps de gardes-frontière actuels.



Markus Hubeli
Région I, Bâle, né en 1953
(actuellement chef
du Cgfr I)



Jean-Noël Monnet
Région V, Valais / Vaud, né
en 1952



Werner Schöni
Région II, Schaffhouse,
né en 1951



Alain Brenneisen
Région VI, Genève, né en
1950 (actuellement chef
du Cgfr III)



Andreas Hitz
Région III, Coire, né en
1951 (actuellement chef
du Cgfr II)



Roger Zaugg
Région VII, Argovie /
Zurich, né en 1963



Fiorenzo Rossinelli
Région IV, Lugano-Para-
diso, né en 1950 (actuelle-
ment chef du Cgfr IV)



Viktor Hedinger
Région VIII, Neuchâtel /
Jura, né en 1951

Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales

Plus simple pour tout le monde

La douane a procédé à un examen approfondi du système de remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux agriculteurs. Plusieurs mesures ont maintenant pour effet de simplifier ce système. La collaboration des offices communaux de la culture des

champs prend fin dès le présent exercice. Cette suppression permet à elle seule d'économiser des coûts annuels de quelque 400 000 francs. **Stephan Hatz**, de la Direction générale des douanes (DGD), nous explique en quoi consistent les autres simplifications de procédure.

Le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales aux agriculteurs ne se fonde pas sur la consommation effective de carburant, mais bien sur la quantité qui est normalement consommée par unité de surface et genre de culture dans des conditions moyennes (consommation selon des normes). En raison de cette procédure fondée sur les surfaces cultivées, le fait que le paysan utilise le carburant pour cultiver ses champs ou pour participer à une épreuve de *tractor pulling* n'influence aucunement le montant du remboursement. Pour le carburant qui dépasse la consommation selon des normes, il n'y a aucun remboursement, cela quelle qu'ait été l'utilisation du tracteur.

En 2005, ce sont plus de 68 millions de francs qui ont été versés à quelque 57 000 requérants (la tendance est à la baisse). 97% des bénéficiaires reçoivent des paiements directs qui sont également calculés en fonction des surfaces cultivées. La douane trouve les indications nécessaires au calcul du remboursement dans les relevés cantonaux des données relatives aux exploitations agricoles et les reprend sous forme électronique.

Simplifier étape par étape

En juin 2005, le Parlement a rejeté la suppression du remboursement d'impôt qui avait été proposée dans le cadre du PAB 04. La douane a alors décidé de simplifier la procédure de remboursement en deux étapes. On a commencé par réaliser les simplifi-



cations qui ne nécessitent aucune modification des ordonnances. Ces mesures ont déjà été mises en œuvre pour l'exercice 2005 (traitement par la douane en 2006):

- dans le formulaire de demande, on a renoncé à différentes rubriques pour les exploitations recevant des paiements directs;
- les justificatifs d'acquisition de l'huile diesel ne doivent plus être présentés;
- on renonce aux indications détaillées concernant les véhicules et machines agricoles utilisés (nombre, marque, type, plaque de contrôle et état du compteur horaire).

Afin de simplifier encore plus le remboursement, on procède actuellement à la deuxième étape, soit à l'adaptation des ordonnances concernées. Ces mesures seront mises en vigueur pour l'exercice 2006 (traitement par la douane en 2007). La nouvelle réglementation entraînera la renonciation:

- à la différenciation entre véhicules et machines à un ou à deux essieux (jusqu'à présent, les exploitations équipées de petites machines à un seul essieu ne recevaient que la

moitié du remboursement);

- à la différenciation entre les genres de carburant essence et huile diesel;
- à la déclaration des quantités de carburant consommées;
- à la collaboration des offices communaux de la culture des champs; cela permet d'économiser l'indemnisation annuelle, qui se montait à quelque 400 000 francs.

En outre, les paysans reçoivent désormais le formulaire de demande en grande partie rempli en même temps que le décompte de l'année précédente. Il leur suffit de répondre à une question au moyen d'une simple croix, de signer la demande et de la renvoyer à la DGD à l'aide de l'enveloppe-réponse jointe. Le temps qu'ils doivent consacrer à ces formalités n'excède donc pas une minute. Grâce à un traitement largement automatisé des demandes, la charge de travail diminue considérablement à la DGD.

D'autres simplifications sont actuellement examinées de concert avec l'Office fédéral de l'agriculture dans le cadre de la politique agricole 2001. ■

International: Organisation mondiale des douanes

Rendre les douanes compatibles

Depuis le printemps 2004, Walter Stocker, de la douane suisse, travaille auprès de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à Bruxelles. Il nous présente les tâches principales de cette organisa-

tion et nous dit pourquoi la Suisse a avantage à en faire partie. Avant d'être à Bruxelles, Walter Stocker travaillait auprès de la section Origine de la Direction générale des douanes.

Fondée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière (Customs Co-operation Council), l'OMD est une organisation internationale indépendante qui vise à améliorer la collaboration et l'efficacité des administrations douanières. Elle compte actuellement 169 membres et couvre environ 98% du commerce mondial.

L'OMD est un produit de l'intégration européenne. Après la Seconde Guerre mondiale, 13 Etats européens se sont réunis afin d'examiner la possibilité de constituer une union douanière. Deux comités ont été créés: le comité économique et le comité douanier. Le premier est devenu l'OCDE, dont le siège est à Paris, tandis que le second a donné naissance au Conseil de coopération douanière, appelé depuis 1994 Organisation

mondiale des douanes. Les frontières européennes de l'organisation ont rapidement éclaté avec l'intégration de pays d'autres continents.

Faciliter la collaboration

L'OMD entend soutenir les administrations douanières et faciliter leur collaboration. Différents instruments ont été créés afin de garantir l'harmonisation et la standardisation de certains aspects du domaine douanier, tels que les procédures douanières. L'OMD englobe le comité technique institué par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'évaluation en douane. Cet accord joue un rôle crucial dans l'application uniforme de l'évaluation en douane. Depuis le 11 septembre 2001, l'OMD se préoccupe davantage de problèmes de sécurité et de

la collaboration des administrations douanières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Les liens étroits que la Suisse entretient avec les autres pays et l'importance de son commerce extérieur font que notre pays a tout intérêt à ce que le trafic transfrontière ne pose pas de problème et à ce que la douane soit internationalement compatible. La Suisse verse une importante contribution au budget de l'OMD, dont elle préside depuis cinq ans le comité financier.

Unifier le classement tarifaire

A l'OMD, je travaille à la Direction des affaires tarifaires et commerciales (Tariff and Trade Affairs Directorate), qui est responsable notamment du Système harmonisé (SH), la nomenclature internationale communément utilisée pour le classement tarifaire des marchandises. Elaboré au cours des années 70 et 80, le SH constitue la base du tarif des douanes suisse. Il garantit que les marchandises sont classées de la même manière dans le monde entier. Des comités se réunissent régulièrement afin d'assurer l'application uniforme du SH. Celui-ci doit être constamment adapté en fonction de l'évolution du commerce et des techniques. La prochaine grande révision entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

L'OMD aide les pays en développement et en transition à appliquer le SH et s'engage en faveur de la modernisation des administrations douanières de ces Etats. ■



Walter Stocker

Réduction du personnel = augmentation de la criminalité?

La mise en œuvre d'innova au Tessin, en été dernier, s'est traduite par la suppression de 2 postes de gardes-frontière sur 17 et par une réduction du personnel, dont l'effectif est passé de 328 à 305 collaborateurs. Par ailleurs, plusieurs postes frontières

ne sont plus occupés en permanence, ce qui suscite des craintes concernant la sécurité dans le canton. Interviewé par Forum D., **Fiorenzo Rossinelli**, commandant de la région gfr IV (Lugano-Paradiso), s'exprime au sujet de cette inquiétude.

wp. La réduction du personnel, du nombre de postes de gardes-frontière et du nombre de postes frontières occupés en permanence entraîne-t-elle forcément une augmentation de la criminalité?

On est tenté de le penser, mais ce n'est pas nécessairement le cas. L'important, ce sont les résultats que nous obtenons. Ce n'est pas parce que le nombre de postes frontières occupés en permanence est plus faible que nous effectuons moins de contrôles. Les postes frontières de moindre importance ne sont plus occupés en permanence depuis longtemps déjà. En contrepartie, nous avons renforcé les contrôles mobiles, et ce tant à la frontière qu'à l'intérieur du pays. Il faut créer l'incertitude pour les criminels. Mais il est évident que l'effectif actuel du personnel ne permet de garantir qu'une efficacité minimale. Je comprends très bien les craintes de la population, d'autant plus que de nombreux actes criminels ont été commis ces derniers temps. Je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre, en collaboration avec la police, pour garantir la sécurité.

La stratégie consistant à renforcer les contrôles mobiles est-elle efficace?

Les statistiques montrent qu'elle nous permet d'obtenir de meilleurs résultats tant dans le domaine fiscal que dans le domaine des tâches de police

frontière. Mais il ne peut y avoir de sécurité absolue. Nous devons être conscients du fait que nous vivons dans une région économique très attrayante et fortement peuplée. Le Tessin est situé sur l'axe migratoire nord-sud, et la frontière que nous contrôlons, entre la Suisse et l'Italie, est longue de 200 km. Environ 100 000 véhicules transportant quelque 200 000 personnes la traversent chaque jour dans les deux sens.

Quels sont les autres changements liés à innova?

Pour utiliser une image, je dirai qu'innova ne laisse pas une pierre debout. Les anciennes structures ont été supprimées et la manière de travailler a fortement changé. Aujourd'hui, beaucoup plus de responsabilités sont déléguées aux niveaux hiérarchiques inférieurs. Il y a maintenant 28 équipes qui s'organisent de manière autonome. Par ailleurs, nous n'avons plus que des postes dits mixtes, c'est-à-dire dont une moitié du personnel effectue des contrôles statiques à la frontière et l'autre moitié des contrôles mobiles à la frontière et à l'intérieur du pays. Les collaborateurs sont libres de choisir entre ces deux formes d'affectation. Cela varie le travail et a un effet positif sur la motivation. Les tours de service, dont la durée a été portée à 8 heures, sont cependant relativement éprouvants.



Comment le personnel a-t-il réagi à ces changements?

Au début, il était très désorienté. En même temps, on sentait qu'il était disposé à accepter que les choses changent. Maintenant, les nouvelles structures sont en place. Les premiers résultats sont positifs. Il faudra cependant du temps avant que nous ne soyons rodés à innova. Nous devons gagner de l'expérience et analyser les effets de cette nouvelle manière de travailler. Nous pourrions toujours l'optimiser. Je suis convaincu que les conditions sont favorables. Les avantages d'innova ne doivent pas nous faire oublier les conséquences que ce nouveau mode de fonctionnement a pour le personnel. Je pense en particulier à l'allongement de la durée des tours de service, auquel le personnel doit encore s'habituer. Je remercie tous les collaborateurs pour leur extraordinaire engagement dans la mise en œuvre d'innova. ■

Stupéfiants

Afflux persistant de cocaïne

Au cours du premier semestre 2006, la douane et le Corps des gardes-frontière ont saisi déjà plus de 120 kilos de cocaïne. A titre de comparaison: sur l'ensemble de l'année 2005, environ 170 kilos ont été saisis. La majorité des saisies continuent à avoir lieu dans

les aéroports internationaux. Nous avons demandé à Andrea Canonica, chef de l'office Lutte contre la contrebande de stupéfiants, de la douane suisse, quelles sont les raisons de cet afflux persistant de cocaïne et comment la douane peut combattre la contrebande.

wp. Quelle est la valeur de la cocaïne qui a été saisie pendant le premier semestre de cette année?

Andrea Canonica: Sa valeur marchande dépend de plusieurs facteurs, tels que son degré de pureté, les voies par lesquelles elle est arrivée en Suisse, les lieux où elle se négocie, etc. Les plus de 120 kilos que la douane et le Corps des gardes-frontière ont saisis au cours du premier semestre 2006 ont une valeur marchande de plusieurs millions de francs.

Pourquoi la Suisse est-elle aussi attirante pour les trafiquants de cocaïne?

Cela s'explique simplement par les lois du marché. L'offre et la demande déterminent le prix et en fin de compte également le comportement de consommation. Ces dix dernières années, le marché européen est devenu de plus en plus attirant et lucratif: lucratif parce que les consommateurs disposent d'un pouvoir d'achat qui leur permet de payer des prix intéressants, et attirant parce que la fréquence des contrôles et les peines encourues par les contrebandiers et autres groupes de malfaiteurs n'ont qu'un faible effet dissuasif. Le marché est carrément inondé de cocaïne. En conséquence, les prix baissent et la demande augmente. Le comportement de consommation est cependant influencé par des facteurs non seulement économiques, mais également sociaux.

Où saisit-on le plus souvent de la cocaïne?

Dans les aéroports internationaux, mais on en saisit également dans le trafic international routier et ferroviaire, principalement sur l'axe nord-sud.

Que peut faire la douane pour lutter contre la contrebande de stupéfiants? Faudrait-il renforcer les contrôles?

Dans le cadre de la politique fédérale des quatre piliers – prévention, thérapie, réduction des risques et répression – la douane est chargée du contrôle des marchandises et des personnes à la frontière. En collaboration avec les autorités partenaires suisses et étrangères, en particulier la police, nous pouvons contribuer à contenir l'offre de substances interdites. Malheureusement, l'écart entre le nombre de contrôles nécessaires et le nombre de contrôles qui peuvent être effectués se creuse de plus en plus. La professionnalisation croissante des délinquants rend la tâche encore plus difficile. Ces dernières années, la contrebande est devenue de plus en plus organisée. Il est extrêmement difficile de mettre au jour cette organisation et de la démanteler. On ne peut agir efficacement que si toutes les autorités concernées collaborent étroitement.

Les méthodes d'investigation utilisées par les douaniers et les gardes-frontière ont-elles changé?

Nous misons davantage sur la gestion des informations et essayons d'affecter les ressources limitées à la poursuite d'objectifs prioritaires. En outre, nous avons renforcé notre collaboration avec les autorités étrangères. Nous participons à des actions internationales contre la contrebande de stupéfiants. Ces actions sont presque toujours des réussites, dans le sens qu'elles sont l'occasion de saisir de grosses quantités de drogues et d'acquérir des connaissances qui nous sont très utiles dans notre activité de contrôle.

Quelle est la situation en ce qui concerne les autres drogues?

Généralement stable, ce qui reflète le comportement de consommation de la population.

Y a-t-il des méthodes de contrebande privilégiées?

Pour la contrebande de petites quantités, c'est toujours la vieille méthode consistant à cacher la drogue dans les semelles qui est la plus utilisée. Malheureusement, il arrive aussi régulièrement que, pour transporter la drogue, on maltraite des êtres humains ou des animaux en leur faisant avaler la marchandise. Cette méthode est extrêmement risquée. Enfin, certains essaient naturellement aussi de faire passer de la drogue en contrebande via le trafic de marchandises commerciales. ■

En bref

ABC douanier, épisode VII: la dénaturation (nécrologie)

Qui a oublié les grosses quantités d'importations de céréales fourragères que des bureaux de douane dûment autorisés coloraient en rouge? Ce traitement, appelé dénaturation, avait pour fonction de rendre les céréales destinées à servir de fourrage impropres à l'alimentation humaine.

Pourquoi pratiquait-on la dénaturation?

Il existe une grande différence, sur le marché intérieur, entre le prix des



Heinz Eng

céréales fourragères et celui des céréales alimentaires. Ces dernières sont plus chères et soumises à des droits de douane plus élevés. Il faut donc s'assurer que les céréales importées seront utilisées de la manière prévue. Sinon, la tentation serait grande de faire un usage différent des céréales moins lourdement imposées. Afin d'éviter de tels abus, on colorait, c'est-à-dire dénaturait, les céréales fourragères.

La douane possédait, dans le périmètre de Bâle St. Johann (ID BS / St. Jakob), son propre site de production de colorant, qui approvisionnait les bureaux de douane. On colorait les céréales fourragères (env. 1 litre de colorant par tonne de céréales) à l'aide de bidons, de lances et d'autres moyens de projection. Seules les céréales dénaturées bénéficiaient d'un allègement douanier.

Lorsque la loi sur le blé a été abrogée, en 2001, on a supprimé la dénaturation des céréales indigènes. A la demande des producteurs de céréales, la douane a maintenu la dénaturation des céréales importées en tant que moyen matériel de prévenir l'abus. Depuis le printemps, cependant, la dénaturation n'est plus pratiquée et les importations de céréales sont soumises au régime ordinaire des allègements douaniers. Le contrôle formel s'effectue maintenant par le biais d'un dédouanement à un taux de faveur avec engagement d'emploi. Quant au contrôle matériel, il a été confié aux contrôleurs d'entreprises.

Heinz Eng, DGD, chef de la section Allègements douaniers, contributions à l'exportation, trafic de perfectionnement

Engagement du Cgfr dans la Coupe du monde de football 2006

Lors de la Coupe du monde de football qui s'est tenue en Allemagne cet été, 19 gardes-frontière ont assisté les forces de sécurité allemandes. Par ailleurs, le Centre d'analyse et de renseignement (CAR) du commandement du Cgfr, à Berne, a servi d'interlocuteur à la Police fédérale allemande (BPOL) vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Au sein de l'état-major de la Police fédérale allemande, à Munich, c'est le capitaine Walter Just, officier de liaison du Cgfr, qui était chargé de l'échange d'informations. Les gardes-frontière ont assisté la BPOL dans les tâches suivantes: accompagnement des fans, séparation de groupes de fans,

refoulements, contrôles à la frontière (conseil en matière de contrôle des documents d'identité) et application d'autres mesures de sécurité.

Cet engagement dans le cadre de la Coupe du monde 2006 est d'une grande utilité pour la planification de l'EURO 2008. La Police fédérale allemande s'est montrée extrêmement coopérative et nous a fait part de la manière dont elle a préparé et appliqué les mesures de sécurité. La façon dont la BPOL s'est organisée pour cette grande manifestation s'est révélée efficace. Nous allons tenir compte de cette organisation et des expériences faites lors de la Coupe du monde en élaborant le programme de mesures de sécurité du Cgfr. Les contrôles one-stop, les patrouilles

mixtes, la fourniture par des forces étrangères d'une assistance adaptée lors des contrôles à la frontière, l'accompagnement des fans dans les trains passant la frontière, la mise en place d'états-majors, etc. constituent autant de mesures qui nous serviront de modèle pour l'EURO 2008. *Paul Zuber, commandement Cgfr, DGD*



En bref

3 questions à... Fredy Bucher, nouveau directeur de l'Arrondissement des douanes de Schaffhouse



Quels souvenirs as-tu des deux ans et demi que tu as passés à la tête de la douane de l'aéroport?

Je m'en souviens comme d'une étape extrêmement intéressante de ma vie professionnelle et riche en belles rencontres. Mais le plus important, pour moi, ce sont les expériences qui m'ont permis d'avancer sur les plans à la fois personnel et professionnel, et dont je peux également tirer profit dans ma nouvelle fonction. Ces expériences ont trait aux relations avec des collaborateurs engagés dans de difficiles processus de changement et consistent dans les nombreux entretiens que j'ai eus avec des employés, mais également dans des conflits, notamment avec l'exploitant de l'aéroport.

Quels sont tes projets en tant que directeur du 2^e arrondissement?

Je ne jouis quand même pas d'une liberté totale. Le 2^e arrondissement fait partie d'une structure plus large et doit s'intégrer harmonieusement à celle-ci. Cela ne signifie pas pour autant que je n'aie d'autre objectif que de m'adapter aux autres. Dans le passé, j'ai participé à de nombreux changements, que ce soit en les proposant, en les accompagnant ou en les mettant en œuvre. J'ai l'intention d'en faire autant à l'avenir. Mon prédécesseur, Hanspeter Hefti, s'est engagé dans une voie précise, en posant des jalons judicieux dans de nombreux domaines. Je veux poursuivre son œuvre, que ce soit au niveau de l'accomplissement de notre mission à l'égard de l'économie, au niveau de notre collaboration avec les autres admi-

nistrations des douanes et avec les polices cantonales, ou au niveau du traitement social des collaborateurs, en particulier lors de processus de changement. J'accorde également une grande importance à la collaboration avec le Corps des gardes-frontière. Face aux changements liés à innova, nous devons trouver ensemble les solutions qui conviennent le mieux à la fois aux uns et aux autres.

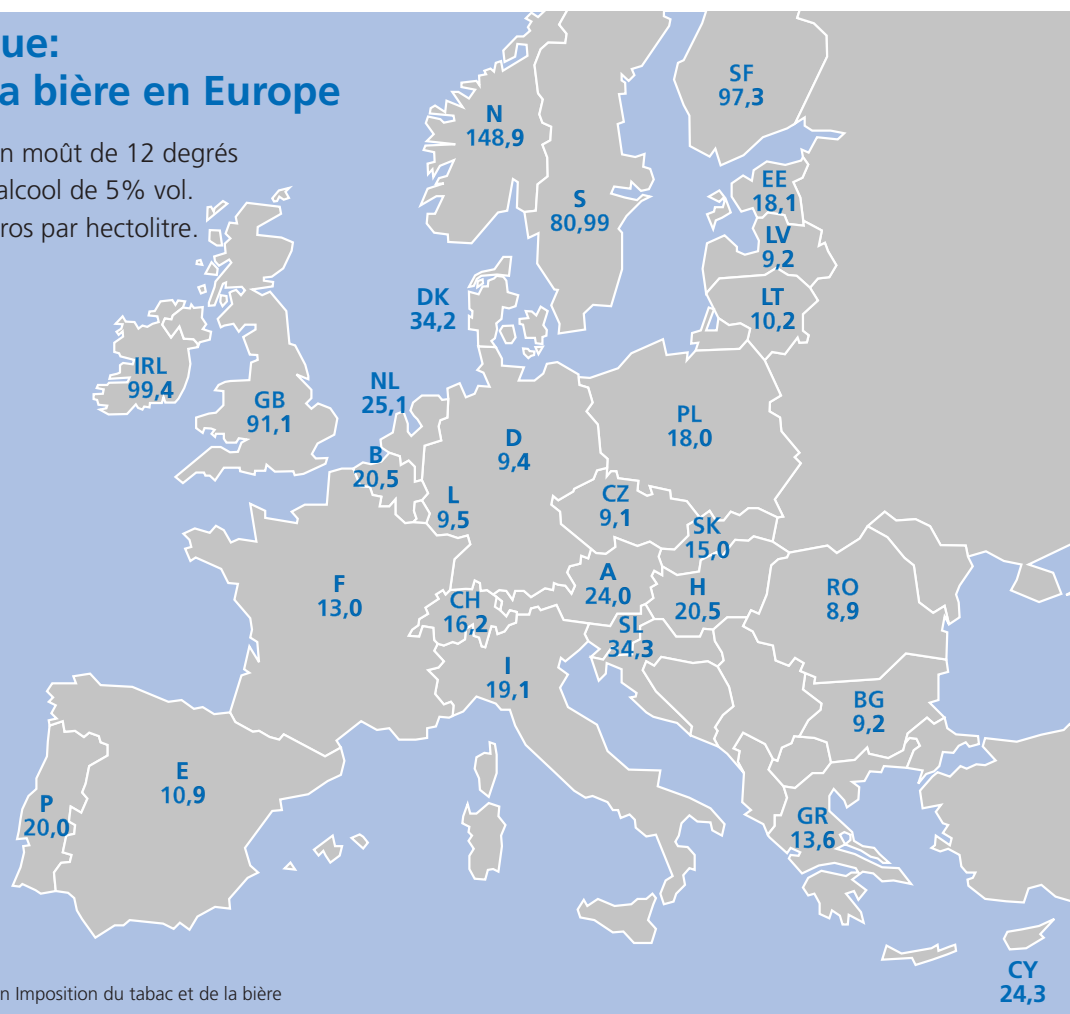
Qu'implique pour les collaborateurs ta nomination au poste de directeur?

Je veux faire leur connaissance, discuter avec eux. Je veux connaître l'organisation dans laquelle ils travaillent et qui est pour eux une source de satisfaction, mais également de frustration. Je veux faire en sorte que la joie au travail augmente malgré les restrictions budgétaires. Cela implique de continuer à travailler à la mise en place d'un environnement favorisant la satisfaction au travail. Cela implique également de pousser les collaborateurs à donner le maximum, en leur confiant des responsabilités, de leur offrir un soutien, et de discuter avec eux afin de leur faire prendre davantage conscience des aspects positifs de leur travail. Je veux que la douane, particulièrement le 2^e arrondissement, donne l'image d'une administration moderne et souple. Même dans un contexte difficile, on doit pouvoir faire confiance à la douane – ce qui ne signifie pas que celle-ci accepte tout. Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, j'ai besoin de l'aide de chaque collaborateur.

«Je veux que la douane, particulièrement le 2^e arrondissement, donne l'image d'une administration moderne et souple.»

Infographie: Impôts sur la bière en Europe

Bière d'une teneur en moût de 12 degrés
ou d'une teneur en alcool de 5% vol.
Charge fiscale en euros par hectolitre.



Source: douane suisse, section Imposition du tabac et de la bière

Renforcement de la collaboration entre les douanes allemande et suisse

Quatre fois par année, au sein d'une commission douanière régionale, les autorités douanières allemandes et suisses veulent discuter les questions touchant la zone frontière germano-suisse. Cette commission réunit des experts de la division douanière de l'Oberfinanzdirektion de Karlsruhe, des directions d'arrondissement de Bâle et de Schaffhouse et du Corps suisse des gardes-frontière. L'objectif qu'elle s'est fixé est de renforcer l'harmonisation des mesures prises dans les deux pays afin que le passage de la frontière pose le moins de problèmes possible.



De gauche à droite: Peter Tanner, inspecteur, exploitation, DA Bâle; E. Schmid, chef de division, Oberfinanzdirektion Karlsruhe; Wilhelm Stalder, chef de l'exploitation, DA Bâle; Rudolf Nebel, directeur d'arrondissement, Bâle; Peter Longatti, chef de l'exploitation, DA Schaffhouse; R. Bär, chef de groupe, Oberfinanzdirektion Karlsruhe; Werner Schöni, commandant de la région gfr de Schaffhouse.

Les membres de la direction ont la parole: **Roman Bisaz**, vice-directeur

Comment la douane peut promouvoir l'économie suisse

Certains professeurs affirment que les frontières n'engendrent que des coûts et qu'il faut donc les supprimer. Or, si l'on a une vue d'ensemble du contexte économique, on constate que les frontières sont également profitables à l'économie suisse. La douane dispose en effet d'instruments lui permettant de promouvoir la compétitivité de l'industrie, en particulier dans les secteurs textile et alimentaire. Ces instruments sont le trafic de perfectionnement actif et passif et les allègements douaniers.

Eau-de-vie et goulasch

Pourquoi les allègements douaniers sont-ils importants pour l'économie suisse? Deux exemples: 1. Dans le cadre des accords bilatéraux II, les eaux-de-vie et les confitures originaires de l'UE ont été exonérées des droits d'entrée. Les fruits utilisés pour produire des eaux-de-vie et des confitures coûtent beaucoup plus cher en Suisse que dans l'UE. Nos distillateurs et nos fabricants de confitures ne seraient compétitifs ni sur le marché intérieur ni sur les marchés extérieurs. Grâce à l'allègement des droits de douane grevant les fruits importés, notre industrie dispose des mêmes armes que la concurrence étrangère. 2. Soupes de goulasch: ces soupes, qui contiennent beaucoup de viande, peuvent être importées en franchise de l'UE. En Suisse, les prix de la viande sont probablement les plus élevés du monde. Les producteurs suisses de soupes de goulasch ne seraient donc compétitifs ni en Suisse ni à l'étranger.

Un allègement douanier n'est octroyé que lorsqu'il sert les intérêts économiques du pays. Comment savoir si cette condition est remplie?

En consultant les milieux concernés. Si personne ne s'oppose à l'allègement douanier, on admet que celui-ci est dans l'intérêt de la Suisse. Dans le domaine des produits alimentaires, les producteurs s'opposent aux allègements douaniers quand ils craignent de perdre des parts de marché. Le cas échéant, il convient de trouver un consensus. Une chose est sûre: en l'absence d'allègement douanier, la production est soit délocalisée, soit arrêtée. Tout le monde est alors perdant.

Maintien de la création de valeur en Suisse

En cas d'octroi d'un allègement douanier, la production reste en Suisse; on crée de la valeur et les paysans peuvent fournir les autres matières premières. Reprenons l'exemple de la soupe de goulasch, qui contient non seulement de la viande, mais également des carottes et des pommes de terre: la viande est importée à un taux préférentiel, mais les carottes et les pommes de terre sont achetées sur le marché suisse, de sorte que les paysans ont au moins un débouché pour ces deux matières premières.

Les allègements douaniers ne sont indiqués que lorsque, du fait des prix élevés pratiqués en Suisse, les entre-

prises ne peuvent soutenir la concurrence ni en Suisse ni à l'étranger. En ce qui concerne le marché intérieur, cette situation est réalisée lorsque la protection douanière dont bénéficie le produit fini ne compense pas la supériorité des prix des matières premières. Souvent, la protection douanière est cependant suffisante, de sorte que ce n'est «que» sur les marchés étrangers que les produits transformés ne sont pas concurrentiels. Dans ces cas, il reste l'option du trafic de perfectionnement. Si le cycle de Doha aboutit à la suppression des contributions à l'exportation, le trafic de perfectionnement sera le seul moyen dont notre industrie disposera pour être compétitive sur les marchés étrangers – du moins tant que les prix des matières premières seront plus élevés en Suisse que sur le marché mondial.

La nouvelle loi sur les douanes prévoit la libéralisation du trafic de perfectionnement tant actif (dès 2007) que passif (dès 2011). Le trafic de perfectionnement doit donc toujours être autorisé, à moins qu'il n'aille à l'encontre des intérêts publics. S'applique par ailleurs le principe d'équivalence, selon lequel les matières premières étrangères peuvent être échangées contre des matières premières indigènes. ■



Trafic par eau

Cap sur la Direction d'arrondissement de Schaffhouse et son nouveau centre de compétences

D'un point de vue douanier, les eaux frontières ne sont pas un no man's land. Les excursions effectuées en Suisse par des compagnies de navigation étrangères constituent un transport intérieur (cabotage) et, en tant que telles, sont imposables.

Richard Schärler, de la Direction d'arrondissement de Schaffhouse, nous explique pourquoi. Il nous présente également les tâches du nouveau «centre de compétences eau» du bureau de douane de Romanshorn.

Pour les passagers, une excursion en bateau est toujours une expérience particulière, qu'il s'agisse d'une sortie d'entreprise sur le lac de Constance ou d'une promenade nocturne sur le Rhin, du côté de Waldshut. Pour la douane, les courses effectuées par les compagnies de navigation étrangères constituent en revanche une réalité quotidienne. Périodiquement, elle perçoit en effet des redevances sur ces trajets.

Cette imposition est-elle légale?

Il y a quelques années, un propriétaire de bateau l'a remise en question. En 2001, dans un arrêt qui a fait du bruit, le Tribunal fédéral a cependant confirmé la légalité des redevances perçues, en se fondant sur la convention relative à l'admission temporaire et sur la loi sur la TVA. La contre-prestation pour l'exploitation des bateaux admis temporairement est imposée afin de protéger le marché intérieur et d'assurer l'égalité de traitement des prestataires de services suisses et étrangers.

Pour de telles courses, la douane doit en principe établir un passavant. En pratique, la procédure se règle cependant par le biais d'un accord. Les compagnies annoncent à la douane les courses qu'elles vont effectuer et lui font ensuite parvenir le décompte, pour qu'elle puisse calculer le montant des redevances dues. Aucun cautionnement n'est demandé pour ces dernières.



Prolifération d'accords

Jusqu'à présent, différents offices s'occupaient de la circulation sur les eaux frontières. Au fil des ans, il y a donc eu une multiplication d'accords de plus en plus différents les uns des autres. Par ailleurs, la restauration sur les bateaux a progressivement été prise en charge par des entreprises distinctes. La direction d'arrondissement de Schaffhouse a donc décidé de centraliser la gestion des questions liées au trafic par eau en créant un «centre de compétences eau» dans le bureau de douane de Romanshorn.

Unification et simplification

Ce service s'occupe principalement du trafic par eau à caractère commercial. Il a pour mission prioritaire d'unifier les accords. Par ailleurs, il est res-

ponsable de l'imposition des compagnies de navigation autrichiennes et allemandes et perçoit des redevances sur les repas et les boissons vendus par les restaurateurs. Pour simplifier le calcul de ces redevances, un taux forfaitaire est appliqué.

Il s'occupe également du trafic de réparation: plusieurs chantiers navals suisses et étrangers offrent en effet leurs services sur les rives du lac de Constance. En outre, une drague fait l'objet d'un accord. Les travaux qu'elle effectue donnent lieu à la perception non seulement de la TVA, mais également de l'impôt sur les huiles minérales. Les clients les plus «importants» restent cependant les entreprises proposant toutes sortes de courses spéciales. Et les passagers continuent à profiter du voyage. ■

Le service des enquêtes communique

Mariage à la grecque

Lors du contrôle d'un transporteur, des douaniers ont découvert plus de 100 kg de fromage Feta, 60 kg de yoghourt et quelque 8 l de brandy Metaxa que le conducteur avait «par inadvertance» oublié de déclarer. Le transporteur a déclaré que les marchandises étaient destinées au mariage de sa sœur. Le service des enquêtes a cependant découvert que les produits devaient être vendus dans deux restaurants grecs. La perquisition a révélé que le même chauffeur avait déjà importé antérieurement plus d'une demi-tonne de marchandises sans les dédouaner.

Une récidiviste

Lors de son retour au pays par l'aéroport de Zurich, une Suissesse a voulu importer des vêtements neufs d'une valeur de 5000 francs environ sans les déclarer. Le contrôle des bagages a permis de déjouer sa tentative. Le traitement de cette affaire a révélé que cette personne avait déjà reçu une amende pour une infraction identique il y a quelques années. Cette fois-ci, elle a dû payer des redevances d'un montant de 380 francs ainsi qu'une amende.

De fausses pierres précieuses bien onéreuses

La valeur déclarée d'un envoi de pierres synthétiques se montait à 21 000 dollars US. Des recherches effectuées par le service des enquêtes ont cependant révélé que la valeur réelle était supérieure à un demi-million de dollars US.

Sur les traces d'un chien et de son importateur clandestin

Une indication reçue de l'office vétérinaire du canton du Tessin a permis



au service des enquêtes de découvrir une personne qui avait importé illégalement un chien de race Rottweiler de Roumanie en Suisse. Ce chien avait la queue coupée et n'était pas vacciné contre la rage.

Commerce illicite d'huile de chauffage provenant d'un entrepôt de réserves obligatoires

Dans le canton du Tessin, le service des enquêtes a conclu une enquête de plusieurs années contre une entreprise qui avait commercialisé illicitement presque 26 millions de litres d'huile de chauffage provenant des stocks obligatoires de la Confédération. Sur cette quantité, quelque 3 millions de litres ont été vendus en tant que carburant. Le vol est resté longtemps inaperçu, car l'entreprise utilisait un stratagème donnant l'impression que les réservoirs vides ou partiellement remplis étaient pleins. La douane a procédé au recouvrement de redevances sur les carbu-



rants d'un montant de 2,3 millions de francs environ.

Contrebande d'objets sacrés

A la douane de l'aéroport, un voyageur a tenté d'importer des objets sacrés d'une valeur de quelque 300 000 francs sans les déclarer. Ces objets étaient destinés à une société de vente aux enchères. La perquisition effectuée chez l'inculpé a permis de découvrir 136 autres objets d'exposition qui avaient eux aussi été importés sans être déclarés. Les redevances totales en jeu sont de l'ordre de 70 000 francs. Etant donné que certains des objets saisis relèvent de la loi sur le transfert des biens culturels, il a fallu saisir le ministère public compétent de cette affaire.

A fausses dents, fausse valeur!

En examinant un envoi de dents artificielles, la douane a constaté que la valeur déclarée était trop basse. L'enquête a révélé que 19 envois avaient été déclarés avec des indications inexactes. La douane a procédé au recouvrement de 120 000 francs. Le montant élevé résultait notamment de la grande différence de prix entre les dents en matière plastique et les dents en porcelaine. ■

Scanner mobile

La qualité passe avant la quantité

Afin d'améliorer l'efficacité des contrôles dans le trafic des marchandises de commerce, la douane s'est procuré deux installations à rayons X mobiles. Elles sont maintenant en service depuis respectivement un et trois ans. Le moment est venu de faire

un bilan intermédiaire. Lors de l'interview, **Eric Rochat** (Organisation et exploitation, DGD) et **Philippe Poncioni** (Analyse des risques, DGD) se montrent satisfaits, mais relèvent que l'engagement de ces moyens auxiliaires pourrait encore être optimisé.

wp. Où et à quelle fréquence les deux scanners mobiles sont-ils engagés?

Philippe Poncioni: Les appareils sont utilisés quotidiennement, cela surtout à des points de passage de la frontière spécialement chargés. Ces deux installations nous permettent d'effectuer quelque 50 contrôles par jour. Notre but n'est pas de contrôler un nombre de camions aussi élevé que possible, mais bien d'effectuer des contrôles à bon escient. Il s'agit de procéder à une sélection ciblée et ajustée aux risques. Les scanners sont en outre de plus en plus souvent engagés en retrait de la frontière, lors de contrôles effectués conjointement par la police et la douane.

Les scanners ont-ils fait leurs preuves?

Eric Rochat: Nos attentes ont été largement remplies. Nous pouvons effectuer des contrôles de chargement intégraux en peu de temps. Cela nous permet d'une part d'accélérer le franchissement de la frontière dans l'intérêt de l'économie, d'autre part de libérer du personnel douanier pour d'autres tâches. Cela est d'autant plus important que les longs temps d'attente à la frontière nuisent à l'économie et que la douane doit fournir ses prestations avec des effectifs de plus en plus restreints. Notre administration doit donc constamment améliorer son efficacité. Les scanners mobiles



Eric Rochat

jouent un rôle important dans ce contexte. Etant donné le temps gagné lors des contrôles, les appareils sont également très bien acceptés par les chauffeurs.

Qu'en est-il des découvertes déjà effectuées?

Eric Rochat: Notre personnel découvre régulièrement des marchandises non déclarées. Les contrôles effectués jusqu'à ce jour n'ont cependant pas encore permis de découvrir de très gros cas de contrebande attribuables à la criminalité organisée professionnelle. Cela pourrait toutefois rapidement changer. La contrebande dépend fortement des différences de prix d'un pays à l'autre. Si par exemple le prix des cigarettes devait être nettement plus élevé en Suisse qu'à l'étranger, il faudrait incontestablement compter avec une augmentation de la contrebande. Les expériences faites en Allemagne le démontrent clairement.



Philippe Poncioni

Comment pourrait-on encore optimiser l'engagement des scanners mobiles?

Philippe Poncioni: Nous pouvons certainement nous améliorer. Il s'agit avant tout de tenir encore mieux compte des risques. A cet effet, il faut que tous les collaborateurs concernés collaborent de façon plus étroite, à commencer par notre service d'analyse des risques, qui fournit les informations appropriées aux bureaux de douane. Nous devons cependant aussi sensibiliser davantage les personnes travaillant à la frontière aux informations émanant de l'analyse des risques. Cela ne concerne pas seulement le personnel technique, mais aussi les réviseurs et les assistants de douane. Une gestion de l'information plus intensive nous permettra d'améliorer l'impact, autrement dit de sélectionner les camions d'une façon encore plus ciblée. ■

L'invité de Forum D.: **Franz Schneller**, directeur de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques

Une contribution importante à la protection de la santé

Les médicaments efficaces ayant toujours des effets secondaires, leur usage est réglementé dans tous les pays. La consommation de préparations non autorisées est dangereuse. Du fait de l'importance croissante de l'internet, les importations de telles préparations sont cependant en constante aug-

mentation. Le corollaire de ce phénomène est une augmentation des risques pour la santé. Les contrôles effectués à la frontière constituent un moyen efficace de réduire ces risques. Dans ce domaine, il existe une étroite et fructueuse collaboration entre les autorités douanières et Swissmedic.

Faire des achats par internet est simple et discret. Il n'est donc pas surprenant que ce moyen soit également utilisé pour se procurer des médicaments. Malheureusement, seule une minorité de consommateurs sont conscients des risques qu'ils courent ce faisant. Les sites internet ne mentionnent le plus souvent que les effets positifs d'un produit, tels que la minceur ou l'augmentation du volume musculaire, ou mettent l'accent sur la possibilité d'acheter en toute discrétion des produits comme les médicaments contre les troubles érectiles. Il n'est en général pas dit que la consommation de préparations stimulant le développement musculaire peut entraîner la pousse de poils indésirables chez les femmes et l'apparition de caractères féminins chez les hommes. Il n'est pas dit non plus que les produits amaigrissants présentés comme étant des préparations homéopathiques ou d'origine purement végétale contiennent dans bien des cas des substances chimiques qui peuvent créer une dépendance et qui, pour cette raison, tombent souvent sous le coup de la loi sur les stupéfiants. Enfin, les internautes ne sont pas plus avertis du fait que la combinaison de médicaments contre l'impuissance librement choisis et de médicaments utilisés sur prescription médicale peut entraîner la mort.

Contrôle et information

Les médicaments non autorisés étant dangereux pour la santé des consommateurs, leur importation est contrôlée par Swissmedic. Les inspections de douane sont un partenaire essentiel, dans la mesure où elles contrôlent les «portes d'entrée» de la Suisse et annoncent à Swissmedic les infractions à la loi sur les produits thérapeutiques qu'elles constatent. Swissmedic évalue le risque lié à la consommation de certaines substances et ordonne soit la destruction, soit le renvoi à l'expéditeur des médicaments jugés dangereux. L'intervention juridique n'est cependant que l'une de ses activités dans ce domaine. Etant donné qu'il est impossible d'intercepter tous les médicaments non autorisés à la frontière, Swissmedic mène également une action d'information et de sensibilisation auprès de la population. A l'aide d'exemples concrets, elle montre que les médicaments commandés à l'étranger peuvent être dangereux. Ses laboratoires d'analyse mettent régulièrement en évidence la mauvaise qualité des médicaments importés. Sont particulièrement dangereux les composants non déclarés. Dans ces cas, les consommateurs ne savent pas ce qu'ils ingèrent. C'est pourquoi il est fortement déconseillé de commander des médicaments sur l'internet en général et sur des sites inconnus en particulier.



Contrôles douaniers fondés sur les directives de Swissmedic

Les contrôles des médicaments à la frontière concernent non seulement les importations directes effectuées par des particuliers, mais également les importations faites par des entreprises. Dans le second cas, les risques sont plus élevés, dans la mesure où les médicaments sont destinés à la revente. Il est déjà arrivé souvent que Swissmedic ou des autorités cantonales engagent une procédure pénale contre des importateurs dénoncés par les autorités douanières. Les bureaux de douane contrôlent les importations en se fondant sur les instructions de Swissmedic. Par ailleurs, ils mènent régulièrement des opérations ciblées consistant à contrôler plus particulièrement certains envois, par exemple les envois provenant de pays déterminés ou destinés à des groupes bien définis. ■

Contingents tarifaires

e-quota: plus d'efficacité, moins de travail pour les juristes

Le nouveau système informatique e-quota, introduit au début de cette année, permet une gestion beaucoup plus efficace des contingents tarifaires. L'avantage de ce système réside, pour la douane, dans une diminution du travail administratif, et, pour les importateurs et les transitaires, dans la pos-

sibilité de savoir au moment même où ils importent des marchandises si un contingent est épuisé ou non. Cela permet d'éviter de coûteuses batailles juridiques, comme nous l'explique **Patrik Ackermann**, de la section Procédures douanières de la Direction générale des douanes.

Qu'est-ce qui a changé dans la gestion des contingents depuis l'introduction d'e-quota?

Grâce à e-quota, toutes les parts de contingent tarifaire peuvent désormais être gérées au moment du dédouanement. Le contrôle de plausibilité permet au partenaire de la douane de savoir immédiatement si l'envoi peut ou non être dédouané au taux du contingent tarifaire (TCT). Si e-quota détecte une incohérence entre les données de dédouanement et les données relatives aux contingents, la déclaration d'importation (DDI) est automatiquement refusée. Les corrections sont également contrôlées sous l'angle des contingents en référence à la date à laquelle la première transmission a été acceptée.



Un produit dédouané au TCT ne peut donc plus être mis en libre pratique sans que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ou la douane ait libéré la part de contingent correspondante. Un dépassement de la quantité de contingent autorisée est également exclu.

Comment fonctionne e-quota?

Se fondant sur l'accord OMC, l'OFAG distribue des parts individuelles de contingent tarifaire. Il enregistre les parts attribuées aux importateurs dans une base de données qui constitue la source d'informations utilisée par e-quota. Une fois que les données ont été transférées, on peut disposer des parts de contingent tarifaire. Ce nouveau système informatique permet non seulement de gérer les contingents, mais également d'empêcher la transmission d'une DDI comportant un faux numéro de permis général d'importation (PGI). Il vérifie en effet si le numéro déclaré correspond à l'importateur et, si tel n'est pas le cas, refuse la déclaration. Plus de 6000 titulaires de PGI sont enregistrés auprès de l'OFAG et contrôlés par e-quota.

Quels sont les principaux avantages de ce système?

Avant l'introduction d'e-quota, l'OFAG contrôlait le respect des

contingents a posteriori, en se fondant sur les données d'importation communiquées par la douane. On pouvait donc procéder à un dédouanement au TCT même dans des cas où cela était injustifié, c'est-à-dire lorsqu'un contingent était épuisé ou que la période de validité d'un contingent était révolue. La perception subséquente des redevances et l'examen de l'opportunité de l'ouverture d'une procédure pénale donnaient énormément de travail. Il y avait de nombreux recours, et les batailles juridiques duraient souvent plusieurs mois, voire plusieurs années. Il n'était pas rare que l'affaire finisse au Tribunal fédéral. L'introduction d'e-quota a supprimé la charge de travail liée aux contrôles a posteriori.

Qu'est-ce qui a changé pour les clients?

D'abord sceptiques, les importateurs et surtout les transitaires apprécient aujourd'hui beaucoup le nouveau système de gestion des contingents, et ce parce que, lorsqu'un dédouanement est effectué indûment au TCT, le test de plausibilité détecte une erreur et le système génère un message indiquant que la déclaration est refusée. ■

Vignette autoroutière

Informier et améliorer le système

La nouvelle vignette autoroutière est bientôt là: dès le 1^{er} décembre, elle sera en vente, au prix habituel de 40 francs. Forum D. s'est entretenu de la vignette avec **Beat Rohner** et **Urs Lüchinger**, de la section Véhicules et redevances sur le trafic routier de la DGD.

wp. Les vignettes 05 présentait un défaut d'adhésivité. Combien ont dû être remplacées?

Beat Rohner: Il a fallu remplacer ou rembourser près de 45 000 vignettes, ce qui a représenté un immense défi sur les plans de l'organisation et de la logistique. L'inspection de douane de Brigue a assumé une grande partie de cette tâche. Dès le milieu de l'année, les distributeurs en Suisse ont également participé au remplacement des vignettes défectueuses. Nous saisissons cette occasion pour remercier encore une fois tous nos partenaires. Nous avons fait preuve de souplesse dans le traitement des demandes, tout en veillant à ne pas ouvrir la porte à tous les abus. Nous craignons une diminution des recettes consécutive à des demandes abusives. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit: 180 000 vignettes de plus ont été écoulées, de sorte que les recettes provenant de la vente de la vignette 2005, d'un montant de 314 millions de francs, ont dépassé d'environ 7 millions de francs les recettes de l'année précédente.

A propos des abus dont la vignette fait l'objet: selon une enquête menée il y a trois ans, le taux d'abus dans le domaine de la vignette est de 10%. Au printemps dernier, on a procédé à une nouvelle évaluation de la proportion d'abus. A quel chiffre est-on arrivé?

Urs Lüchinger: A 6%. Il faut cependant savoir que l'enquête réalisée il y a trois ans s'est déroulée en été, c'est-à-dire pendant la période de



Beat Rohner

l'année où les gens voyagent le plus. Le contrôle effectué cette année a eu lieu en avril, soit à un moment où le nombre d'étrangers voyageant en Suisse est beaucoup plus faible. Par ailleurs, les problèmes liés à la vignette 05 ont eu pour effet de mieux faire connaître la vignette. Ces problèmes ont donc eu du bon! Afin d'avoir des données fiables, nous avons dû faire un sondage chaque mois. En 2005, la police et la douane ont prononcé quelque 15 500 amendes pour des infractions concernant la vignette. Notons qu'en Autriche, qui est comparable à la Suisse du point de vue de l'ampleur du réseau routier soumis au paiement d'une redevance, 90 000 amendes ont été prononcées pour ce type d'infractions, amendes au demeurant nettement plus élevées qu'en Suisse. En Autriche, le taux d'abus est inférieur à 4%.

B. Rohner: Pour que le taux d'abus diminue, en Suisse, il faudrait soit renforcer les contrôles, soit majorer le montant des amendes. Mais plutôt que d'appliquer l'une de ces mesures, nous essayons d'informer les gens et d'améliorer certains aspects du sys-



Urs Lüchinger

tème. Nous avons par exemple étendu le réseau de points de vente en Autriche. L'un des problèmes auxquels nous étions confrontés était la revente de vignettes utilisées via des sites de ventes aux enchères tels que Ricardo ou eBay. Entre-temps nous avons conclu un accord avec les exploitants de ces sites, par lequel ceux-ci se sont engagés à supprimer à notre demande ce type d'offres.

Un sondage portant sur la vignette a été réalisé en lien avec le mandat de prestations. Qu'en ressort-il?

U. Lüchinger: Les résultats montrent que, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits du système de la vignette. Celle-ci est largement acceptée. Cela s'explique probablement notamment par le prix relativement faible de la vignette. La majorité des voyageurs étrangers acceptent également cette redevance. Les plus réticents sont les Allemands et les Hollandais, qui ne paient pas ce genre de redevance dans leurs pays. Cela pourrait rapidement changer, en Allemagne du moins, où il est question d'introduire une taxe de 200 euros pour les voitures de tourisme. ■

En bref

Comprenez-vous le tarif?

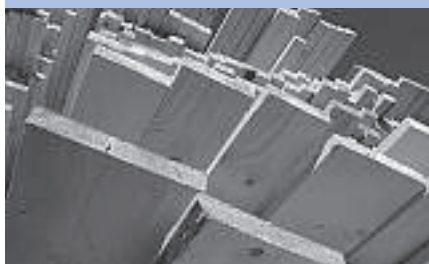
«Languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, moulurés...»

Cette rubrique est consacrée à la présentation de positions tarifaires. Dans cette édition: n° de tarif 44 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois

4407: Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.

4408: Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour autres bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.

4409: Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout.



Conférence Tarif et droit 2006, à Wil

La conférence Tarif et droit a réuni cette année à Wil, sous la direction des deux vice-directeurs Roman Bisaz et Hermann Kästli, des cadres et des experts du tarif de l'AFD ainsi que des représentants des autorités partenaires étrangères. Outre sur des questions liées au tarif, les discussions ont porté sur les thèmes suivants: révision du SH (1.1.2007); Tadoc II Plus; accord sur la statistique entre la Suisse et l'UE; introduction des protocoles d'origine Euro-Med; cabotage et contrôles de police de la circulation

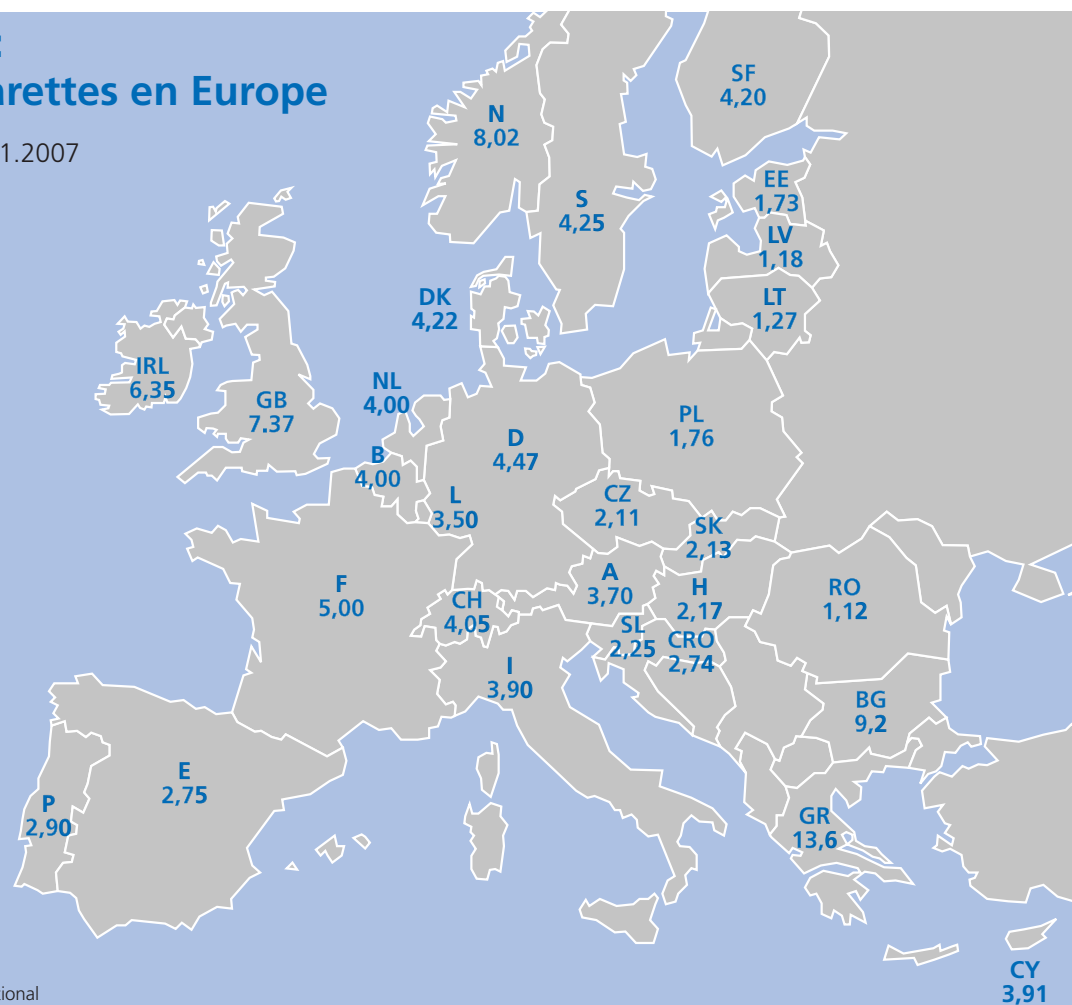
dans le trafic des marchandises de commerce; système de la boîte aux lettres; e-dec-quota; spécificités du système informatique e-dec importation; COV: détermination de la masse nette et exigences concernant la composition des produits chimiques; allègements douaniers; procédure applicable lors de la réimportation de véhicules qui ont été exportés sans titre de douane aux fins de perfectionnement ou de réparation; droit douanier européen: compatibilité des procédures douanières de la Suisse et de l'Union européenne; réforme de la TVA. *Luciano Piccioli, DGD*



En bref

Infographie: Prix des cigarettes en Europe

Prix en euros/20 dès 1.2007



Source: Philip Morris International

Le monde du travail à la douane

Le stéréomicroscope à zoom est employé principalement pour analyser la technique qui a été utilisée pour imprimer un document. Ce genre d'analyses nécessite de très grands agrandissements, tels que ceux qu'on peut obtenir avec ce microscope. Cet instrument permet également de déceler plus facilement les traces de falsifications, comme des traces d'effacement mécanique à peine visibles ou des indices de modification de la date de naissance. Il fait partie de l'équipement standard d'un poste de gardes-frontière et est utilisé pour examiner les documents de manière approfondie. *Source: Rolf Huber, AFD, office spécialisé Documents; photo: Michel Bachar*



Entretien avec...

Hanspeter Hefti, nouveau suppléant du directeur général des douanes

En août dernier, **Hanspeter Hefti** a pris ses fonctions de suppléant du directeur général des douanes. Auparavant, il a été pendant deux ans directeur de l'arrondissement de Schaffhouse. Qu'est-ce que

le «nouveau» pense de sa tâche? Comment voit-il l'avenir de la douane? Sur quoi désire-t-il mettre l'accent? Et que serait-il devenu s'il n'avait pas atterri à la douane voici 33 ans?

wp. Qu'est-ce qui vous a poussé à postuler la fonction de directeur suppléant?

Une telle chance ne se présente pas souvent dans la vie. J'aime influencer le cours des choses et assumer des responsabilités. J'ai soigneusement réfléchi à cette postulation. D'un côté, j'avais à Schaffhouse un travail qui me donnait beaucoup de plaisir et de satisfaction. D'un autre côté, je suis toujours ouvert à la nouveauté. Ma nouvelle tâche est un véritable défi qui exigera bon nombre d'efforts de ma part, également sous l'angle du perfectionnement. Pour bénéficier de possibilités intéressantes et inattendues, il faut être prêt à rompre avec ses habitudes.

D'après vous, quel élément a déterminé votre nomination? Quelles sont vos forces?

Il est difficile de répondre. Le fait que je sois un praticien avec une expérience étendue des affaires du «front» a certainement joué un rôle. Mais qui dit forces dit également faiblesses, raison pour laquelle je préfère renoncer à toute énumération. Les collaborateurs verront rapidement où sont mes forces et mes faiblesses.

Comment voyez-vous votre tâche de directeur suppléant? Sur quels aspects désirez-vous mettre l'accent?

Mes tâches sont variées. Certaines

d'entre elles concernent les domaines qui me sont directement subordonnés, à savoir l'information, la formation, les affaires internationales ainsi que le secrétariat de direction et l'inspection. Dans ces domaines,

de nombreux projets sont sur les rails. En tant que suppléant du directeur général, j'aimerais cependant aussi influencer sur la destinée de la douane dans son ensemble. L'objectif est de positionner notre adminis-



«Pour bénéficier de possibilités intéressantes et inattendues, il faut être prêt à rompre avec ses habitudes.»

tration de façon qu'elle connaisse également le succès à long terme. C'est une tâche enthousiasmante que je peux aborder avec des structures et des moyens auxiliaires modernes. Je sais cependant aussi que tout changement doit être mûrement réfléchi et prend du temps. Je pense que toute organisation recèle un potentiel d'optimisation. Il en va de même chez nous. Nous entendons accomplir les missions qui nous sont confiées avec le meilleur rapport possible entre coût et résultat. Dans ce contexte, les ressources de plus en plus restreintes à notre disposition constitueront un défi permanent.

Quels sont pour vous les éléments principaux de la culture d'entreprise?

Une communication ouverte et l'estime réciproque sont prioritaires. Cette estime doit être tangible. Je suis également partisan d'un travail axé sur l'équipe. Lorsque l'on oublie un peu ses propres intérêts en faveur d'autrui, on finit toujours par trouver des solutions viables. Cela vaut pour tous les collaborateurs.

De quelles qualités un dirigeant doit-il impérativement disposer?

L'authenticité et la crédibilité sont primordiales. Tout bon dirigeant doit en outre aimer le genre humain, apprécier les débats personnels et tendre vers des solutions créatives et applicables. Cela implique également un style de conduite marqué par le respect et la confiance. Pour promouvoir cette dernière, il faut savoir donner des marques d'estime. Un bon chef doit cependant aussi savoir se manifester auprès des collaborateurs qui ne s'en tiennent pas à ce qui a été convenu.

Quelle profession désiriez-vous exercer avant de faire vos débuts à la douane?

A l'issue d'un apprentissage de commerce, je voulais suivre une formation menant au diplôme fédéral de comptable. J'aurais vraisemblablement visé une carrière dans le domaine financier. D'un autre côté, le droit m'a toujours intéressé. Le passage au service des enquêtes était certainement une conséquence de cet intérêt. J'y ai passé 24 années extrêmement intéressantes.

Y a-t-il des moments où vous regrettez de ne pas avoir choisi une autre profession?

Non, pas du tout. Je ne suis jamais passé par une telle phase. Jusqu'à présent, je suis toujours allé au travail avec plaisir et motivation. Je suis sûr que cela ne va pas changer.

Y a-t-il dans votre carrière un succès dont vous soyez particulièrement fier?

Il y en a eu plusieurs, que ce soit à la section des enquêtes ou en tant que directeur de l'arrondissement de Schaffhouse. D'une façon générale, j'ai toujours ressenti une fierté particulière lorsque nous parvenions à atteindre un objectif ambitieux grâce au travail d'équipe.

Comment voyez-vous la douane dans dix ans?

Ma vision est la suivante: nous sommes une autorité fédérale d'exécution reconnue atteignant une forte valeur ajoutée grâce à des collaborateurs motivés. Nos clients et nos partenaires nous perçoivent comme une institution novatrice, souple et amicale. Nous faisons partie des cinq meilleures administrations douanières du monde. ■

Hanspeter Hefti

Age: 53 ans

Famille: marié depuis 1979; deux filles (Nicole, née en 1980, 9^e semestre d'études de médecine à l'université de Zurich, et Christine, née en 1984, 4^e semestre d'études à la Haute école pédagogique de Zurich)

Hobbies: sport en général, cyclisme, ski, surf, randonnée, voyages et lecture

Livre favori: «Des Teufels Botschafter», de James Douglas; les romans policiers de John Grisham; son livre de chevet actuel est «La CIA et le 11 septembre», d'Andreas von Bülow

A la douane depuis: 1973

Etapas professionnelles:

1973: entrée dans l'Administration fédérale des douanes

1973: aspirant de douane au bureau de Zürich-Frachtgut

1974 – 1979: spécialiste de douane au bureau de Zürich-Flughafen

1979: introduction au service des enquêtes

1980: passage au service des enquêtes de Zurich

1981: nomination en tant qu'inspecteur et chef de groupe

1989: nomination en tant que suppléant du chef du service des enquêtes

1994: nomination en tant que chef du service des enquêtes avec promotion au rang d'adjoint à la direction des douanes

1995: prise en charge de la direction ad interim de la section des enquêtes du deuxième arrondissement avec lieu de service à Zurich; membre du conseil de direction

1996: promotion au rang de chef de section à la direction des douanes

2004: nomination en tant que directeur du deuxième arrondissement à Schaffhouse

2006: nomination en tant que directeur suppléant de l'AFD

La colonne des collaborateurs

Les gardes-frontière sont-ils racistes?

Cette année, pour la colonne des collaborateurs, nous avons pu nous assurer la collaboration du Genevois **Michel Bachar**, garde-frontière et président de garaNto Romandie. Il s'exprime à trois reprises

sur des thèmes de son choix. Aujourd'hui, il nous parle de l'accusation dont les gardes-frontière font régulièrement l'objet de la part des personnes qu'ils contrôlent: l'accusation de racisme.

Quel plaisir pour moi d'aborder ce sujet, puisque mes origines yougoslaves de par ma mère et turques de par mon père m'ont amené à considérer certaines attitudes du point de vue à la fois de l'autochtone que je suis et de l'immigrant que j'étais avant de devenir Suisse. Je ne vais pas ici répondre à la question de savoir si oui ou non les gardes-frontière ont une tendance au racisme, mais plutôt vous conter différentes expériences très révélatrices vécues aux côtés tant des auteurs de certains comportements que des personnes se sentant victimes de ces comportements.

L'effet de la position minoritaire

J'ai vécu voici quelque temps déjà une expérience amusante. J'étais déjà au Corps des gardes-frontière à l'époque. Lors d'une grande fête populaire à Yverdon, il y a avait dans le centre-ville une myriade de stands proposant diverses spécialités du monde entier. Devant chacun des ces stands, des tables et des chaises accueillait les visiteurs. En regardant plus attentivement, j'ai remarqué que, sur un stand africain, il n'y avait que des personnes de race noire. J'ai alors été prendre un verre à la seule place libre au beau milieu des ces personnes. Les sourires étaient grinçants et forcés, et, à ma grande surprise, malgré la bonne humeur qui régnait, je sentais bien que ma présence dérangeait. En me retrouvant en position minoritaire, j'ai ressenti pendant dix minutes ce que ces gens ressentent au quotidien.



Michel Bachar

Ne pas se laisser entraîner

Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai aussi eu affaire à des compatriotes qui subissaient nos contrôles en faisant les fameux commentaires du genre «Vous me contrôlez parce que je suis étranger», «Vous êtes racistes», etc. Vous devriez voir leur réactions quand je commence à m'exprimer dans leur langue! Les arguments ne tiennent plus et ne sont plus utilisés comme une arme contre nous. Certaines personnes savent en effet que brandir la menace de la xénophobie et du racisme nous met rapidement dans une position délicate: car comment pouvons-nous faire un contrôle objectif

si des critères tels que la couleur de peau ou la nationalité viennent biaiser notre travail? Rester professionnel, ne pas se laisser entraîner dans cette voie est la meilleure manière de ne pas tomber dans ce piège.

Ce qui me rend triste, en fait, c'est que, à cause de l'attitude et du comportement délictueux de certaines personnes, ceux qui travaillent, étudient et respectent les lois, comme vous et moi, doivent apporter davantage de preuves de leur bonne foi. Je trouve cela dommage. ■

En tournée...

... avec le photographe lucernois Fabian Biasio

Vous trouverez d'autres photographies de Fabian Biasio sur les sites www.biasio.com et www.pixsil.com
Toutes les photographies: © Fabian Biasio, Lucerne, 2006
Avec l'aimable autorisation de F. Biasio



Revue de presse

Le port franc de Chavornay se profile comme la nouvelle capitale romande du droit de douane

Déballer tout le chargement d'un camion en passant la frontière? L'image appartient quasiment au passé. Destiné à apporter aux caisses fédérales l'argent issu de l'imposition des marchandises entrant en Suisse, «le dédouanement se base désormais sur l'idée que les importateurs sont des partenaires, et non des fraudeurs en puissance», lance **Marc Moret**, nouveau chef de l'inspection de douane de Chavornay. L'organisation administrative n'est toutefois que la façade de la révolution qui touche actuellement le fonctionnement des douanes. «De plus en plus, nous faisons en sorte que les camions n'aient plus besoin de s'arrêter aux frontières», précise Marc Moret. *24 Heures*, 6/06

Souvenir vietati

Prima di acquistare animali esotici o oggetti fabbricati con parti di animali, vale la pena informarsi se alla dogana servono autorizzazioni speciali. Ci sono ticinesi che alla dogana, specie di rientro dalle ferie, tentano di importare di tutto, anche teste di alligatori protetti da severe leggi internazionali, quali la Convenzione sul commercio internazionale di specie di flora e fauna selvatica minacciata di estinzione (CITES). È successo ad esempio presso la dogana autostradale di Chiasso. «Presso i nostri valichi vi sono stati alcuni casi» conferma **Hanspeter Rehli**, della Direzione di circondario delle dogane, «che riguardavano omessa dichiarazione di serpenti protetti, tartarughe, iguane e pappagalli. In un caso avvenuto ad inizio anno si trattava dell'importazione di uno storione.» *L'Inchiesta*, 6/06



Hanspeter Rehli

Opération «Jeannot»: plus de 120 kilos de viande saisis

Contrôles douaniers – En cinq heures, les gardes-frontière pincant 18 fraudeurs. (...) Arrive une Saab noire conduite par un économiste fribourgeois. Le coffre déborde de viande: l'homme s'acquitte de 500 francs d'amende et repart... officiellement pour aller déclarer la marchandise à la douane de Ferney-Voltaire. Mais ce dernier choisit de passer par un poste non surveillé, oubliant que les gardes-frontière communiquent via radio. Un quart d'heure après, il se fait interpellé par une patrouille en Suisse et écope de 500 francs supplémentaires. Total avec le dédouanement: 1300 francs. Comme il n'a pas l'argent, son véhicule et sa viande sont séquestrés à la douane de Bardonnex. *Tribune de Genève*, 6/06

Valichi a colabrodo: addio sicurezza in Ticino

I valichi a colabrodo mettono in pericolo la sicurezza del nostro Paese. Bande di criminali, spesso organizzati, violenti e senza scrupoli, approfittano delle frontiere incustodite per entrare in Ticino e commettere le loro malefatte. I recenti episodi nel Mendrisiotto di rapine all'interno delle case d'abitazione, anche in presenza dei proprietari, sono un evidente campanello d'allarme. (...) Si arriva poi al «j'accuse» nei confronti di una politica federale che sull'altare



Andreas Kehrli

del risparmio sacrifica la sicurezza dei cittadini: «La Svizzera si permette oggi, per ragioni di risparmio, di lasciare incustoditi alcuni passaggi attraverso la frontiera.» *Corriere del Ticino*, 6/06

Saufen als Event

Beim Zoll zweifelt man daran, dass höhere Bierpreise ein adäquates Mittel gegen Alkoholmissbrauch sind. Die Biersteuer sei heute relativ tief. Erhöhe man sie um 100 Prozent, steige der Preis einer Stange bloss um zehn Rappen. «Die Steuer müsste also gleich um mehrere hundert Prozent steigen, um einen Effekt zu erzielen», sagt **Andreas Kehrli** vom Zoll. *Facts*, 6/06

Le monde de la douane

En Italie, une touriste danoise a été condamnée à une amende correspondant à 15 000 de nos francs. Cette sexagénaire avait acheté une paire de lunettes solaires de contrefaçon sur la Riviera. La police italienne a précisé que cette femme s'était fait pincer alors qu'elle venait d'acheter pour dix euros une contrefaçon de lunettes de luxe à un marchand à la sauvette. Les autorités italiennes n'entendent pas faire preuve d'indulgence envers les touristes qui achètent des contrefaçons d'articles de marque. D'après les estimations des autorités fiscales, les ventes de contrefaçons représentent une chiffre d'affaires annuel de quatre à six milliards d'euros en Italie. *Source: ats*

Coup d'œil



Scanner mobile

Depuis cet été, la douane utilise également le scanner mobile dans le trafic ferroviaire.

Sondage

Engagement du Cgfr en Allemagne: comment avez-vous vécu votre engagement lors de la Coupe du monde de football?



«Intensément, dans une ambiance conviviale, et comme un succès: intensément, parce qu'il régnait une euphorie communicative tant au travail qu'en dehors de celui-ci; dans une ambiance conviviale, parce que l'Allemagne n'a pas seulement souhaité une telle ambiance, mais l'a créée; comme un succès, parce que la Coupe du monde s'est déroulée sans heurt, que l'engagement de forces étrangères dotées de pouvoirs de souveraineté s'est bien passé et que les gardes-frontière et les policiers suisses ont fait très bonne impression.» *Walter Just, officier de liaison Cgfr / douane*



«Je faisais partie des 323 policiers et gardes-frontière venus de 13 pays pour assister la Police fédérale allemande. Nous étions avec les policiers allemands dans les gares et les aéroports des villes dans lesquelles la Nati a joué. Les fans étaient enthousiastes, mais il n'y a pas eu de débordement. Le slogan de la Coupe du monde, «Die Welt zu Gast bei Freunden» (littéralement «Le monde reçu par des amis»), valait aussi pour nous. Nous avons été très bien accueillis. Cet engagement a constitué une nouvelle expérience intéressante. Dommage que nous n'ayons pas pu rester plus longtemps et nous rendre à Berlin...» *Christoph Hochuli, po gfr mob Basel Bahn-Flughafen*



«J'étais avec un collègue du Corps des gardes-frontière et avec deux collaborateurs de la police cantonale de Zurich aux aéroports de Stuttgart, de Dortmund, de Hanovre et de Cologne / Bonne. Les forces étrangères venues assister les forces allemandes ont joué un rôle important dans le maintien de la sécurité. Cette collaboration avec les collègues du pays hôte peut servir de modèle pour d'autres grandes manifestations. J'ai été très impressionné par le fait que des dizaines de milliers de personnes d'origines très diverses puissent, à l'occasion d'un match de football, faire la fête ensemble dans une ambiance pacifique.» *Norbert Lang, po gfr mob Zürich-Flughafen*